



## Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue à huis clos par audioconférence, le 1<sup>er</sup> février 2022 à 20h00, à laquelle étaient présents :

La conseillère et les conseillers : Sébastien Tremblay  
Alexandre Bastien  
Alain Dumouchel  
Marc Gaudreau  
Jean Michel Dupuis  
Pierrette Raymond

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Racette, maire.

La Directrice générale Mme Catherine Rochefort était présente.

À 20h, M. le Maire, ouvre la séance.

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public sur l'ordre du jour (*séance tenue à huis clos par audioconférence*)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. **LÉGISLATION**
  - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
  - 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
  - 7.2 Autorisation à la directrice générale et secrétaire-trésorière de renouveler l'adhésion annuelle à l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
  - 7.3 Motion de reconnaissance de mérite à l'endroit de l'entreprise édouaroise - *signé caméline*
  - 7.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2022-318 constituant le Comité consultatif d'urbanisme
  - 7.5 Abrogation résolution 21-12-213 - Dépôt de la liste préliminaire du processus de vente pour non-paiement des taxes municipales
  - 7.6 Délégation de compétence à la MRC des Jardins-de-Napierville – Gestion intégrée des matières résiduelles
  - 7.7 Appui dans le cadre de la demande d'aide au fonds régions et ruralité volet 4 partie 2 pour la déclaration de compétence en gestion intégrée des matières résiduelles
  - 7.8 Appui dans le cadre de la présentation d'une demande au Fonds régions et ruralité volet 4 partie 1 pour la réalisation d'une étude sur les services de types écocentres
  - 7.9 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2022-317 intitulé code d'éthique et de déontologie des élus municipaux abrogeant le règlement numéro 2018-292
8. **GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

*Aucun dossier.*
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**

*Aucun dossier.*
10. **GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**
  - 10.1 Fin d'emploi de l'employé 32-0034 au Service des Travaux publics
11. **GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**

*Aucun dossier.*
12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

*Aucun dossier.*
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS** (*séance tenue à huis clos par audioconférence*)
14. **VARIA**
15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**
  - 15.1 Levée de l'assemblée



### 3. 22-02-017- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2022, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

(Aucune question reçue des citoyens précédemment la séance du Conseil municipal tenue à huis clos par audio conférence.)

### 5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.

### 6. LÉGISLATION

#### 6.1 – 22-02-018 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

### 7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

#### 7.1 – 22-02-019 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 259 000.45\$ et que ce rapport soit classé sous le numéro **2022-02** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

#### 7.2 – 22-02-020 – AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE RENOUVELER L'ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT les avantages offerts par l'ADMQ en ce qui a trait à la formation, à la formation continue et aux différents services offerts aux membres ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour le renouvellement de l'adhésion annuelle est de 495.00 \$ taxes non incluses ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Directrice générale et secrétaire-trésorière à renouveler l'adhésion à l'ADMQ au coût de 495.00\$ taxes non incluses ET DE PAYER cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	



**7.3 – 22-02-021 - MOTION DE RECONNAISSANCE DE MÉRITE À L'ENDROIT DE L'ENTREPRISE ÉDOUAROISE - SIGNÉ CAMÉLINE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise *Signé Caméline* a reçu un prix en innovation alimentaire du Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) pour son produit l'huile de caméline torréfiée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Édouard est fière de compter l'entreprise *Signé Caméline* parmi ses commerçants et tient à souligner le prix qui lui a été décerné pour la qualité de leur produit ;

**IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** une motion de reconnaissance de mérite à l'égard de l'entreprise *Signé Caméline* et le prix qui lui a été décerné en innovation alimentaire du Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ).

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

**7.4 – 22-02-22 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 2022-318 CONSTITUANT LE COMITE CONSULTATIF D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt des citoyens de la municipalité de Saint-Édouard, que le conseil municipal maintienne en vigueur un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme du territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire pour le Conseil municipal de maintenir en vigueur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes de dérogations mineures, et ce, conformément aux articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c .A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a été créé sous le règlement numéro 2012-241 constituant le Comité consultatif d'urbanisme en juin 2012 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite adopter le règlement 2022-318 constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin d'y mettre à jour les règles internes et opérationnelles du Comité ;

**EN CONSÉQUENCE** Monsieur Jean Michel Dupuis, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement numéro 2022-318 constituant le Comité consultatif d'urbanisme*;
- dépose le projet du *Règlement numéro 2022-318 constituant le Comité consultatif d'urbanisme*.

**QUE** le projet de règlement soit classé aux livres des règlements et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**7.5 – 22-02-023 – ABROGATION RÉOLUTION 21-12-213 - DÉPOT DE LA LISTE PRELIMINAIRE DU PROCESSUS DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE** des paiements ont été reçus pour certaines propriétés présentées sur la liste préliminaire des ventes pour non-paiement de taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**une stratégie sera analysée à l'interne pour d'autres propriétés dont le montant dû est non-significatif, mais dont le recouvrement est difficile et qui se trouvent dans un secteur dépourvu d'infrastructures;

**IL EST RÉSOLU D'ABROGER** la résolution 21-12-213 et qu'aucune propriété ne soit présentée en vente pour non-paiement de taxes à la MRC des Jardins-de-Napierville en 2022.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

**7.6 – 22-02-024 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE – GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 2021-12-254 de la MRC des Jardins-de-Napierville entérinée le 8 décembre 2021 titrée Intention de la MRC des Jardins-de-Napierville à déclarer sa compétence pour la gestion intégrée des matières résiduelles;



**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Édouard de déléguer ses compétences sur la gestion intégrée des matières résiduelles à la MRC des Jardins-de-Naperville ;

**IL EST RÉSOLU QUE** la Municipalité de Saint-Édouard **RECONNAIT** la compétence de la MRC des Jardins-de-Napierville en gestion intégrée des matières résiduelles; **AUTORISE** la MRC à s'inscrire au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles; **AUTORISE** la MRC à compléter le portail du régime de compensation pour la collecte des matières recyclables et à percevoir les sommes relatives à ce programme; **QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents découlant de cette entente.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	INITIALES	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	
# 2	Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

**7.7 – 22-02-025 - APPUI DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 PARTIE 2 POUR LA DÉCLARATION DE COMPÉTENCE EN GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville désirent présenter un projet visant la déclaration de compétence en gestion intégrée des matières résiduelles par la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre de l'aide financière;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur Marc Gaudreau appuyé par Monsieur Jean Michel Dupuis et résolu :

**QUE** le conseil de Saint-Édouard s'engage à participer à la déclaration de compétence en gestion intégrée des matières résiduelles par la MRC des Jardins-de-Napierville et à assumer une partie des coûts;

**QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**QUE** le conseil nomme la MRC des Jardins-de-Napierville responsable du dit projet.

**7.8 – 22-02-026 - APPUI DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 PARTIE 1 POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LES SERVICES DE TYPES ÉCOCENTRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** la mrc des jardins-de-napierville désire présenter un projet pour la réalisation d'une étude sur les services de types écocentres dans le cadre de l'aide financière;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur Alain Dumouchel, appuyée par Madame Pierrette Raymond et résolu;

**QUE** le conseil nomme la mrc des jardins-de-napierville responsable de la réalisation d'une étude sur les services de types écocentres;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Édouard confirme son soutien à la réalisation de ladite étude;

**QUE** le conseil autorise le dépôt du dit projet afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du volet 4 - soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité.

**7.9 – 22-02-027 – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-317 INTITULÉ CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-292**

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-317** qui a pour objet les principales valeurs de Saint-Édouard, soit l'intégrité des membres du conseil de la municipalité, l'honneur rattaché aux fonctions des membre du conseil de la municipalité ; la prudence dans la poursuite de l'intérêt public ; le respect envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens ; et finalement, la loyauté envers la Municipalité et la recherche de l'équité.

Les règles du code d'éthique et de déontologie ont pour objectif de prévenir toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ; toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur



les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-22) ; le favoritisme, la malversation, les abus de confiances ou autres inconduites.

**AVIS DE MOTION** est donné par Monsieur Marc Gaudreau qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 2022-317 adoptant le code d'éthique de déontologie des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 2018-292.

#### **8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

*Aucun dossier.*

#### **9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE**

*Aucun dossier.*

#### **10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**

##### **10.1 - 22-02-028 - FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ # 32-0034 AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé # 32-0034 a cessé d'occuper le poste d'opérateur en déneigement au Service des Travaux publics pour la Municipalité de Saint-Édouard le 26 janvier 2022 ;

**IL EST RÉSOLU DE RATIFIER** la fin d'emploi de l'employée # 32-0034 effective en date du 26 janvier 2022 **QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié **D'AUTORISER** la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

#### **11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**

*Aucun dossier.*

#### **12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

*Aucun dossier.*

#### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*(Aucune question reçue des citoyens suivant la séance du Conseil municipal tenue à huis clos par audio conférence.)*

#### **14. VARIA**

*Aucun varia.*

#### **15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

##### **15.1 – 22-02-029 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**II EST PROPOSÉ DE LEVER** la présente séance à 20H21.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

  
Daniel Racette  
Maire

  
Catherine Rochefort  
Directrice générale et greffière-trésorière

